Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260716-DELIB2026_079-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 9 juillet 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Isabelle JOUFFE *(ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS)*, Daniel LEVEQUE *(ayant donné pouvoir à Philippe PLARD)*, Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Pascale LEMEE)*, Justine LE BELLANGER *(ayant donné pouvoir à Aurélie DUPAS)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT).*

Secrétaire de séance : Mickaël SEGUIN

DELIBERATION N° 079/2026 : TRAVAUX ESCALIER EXTERIEUR SALLE 50

Dans le cadre de l'aménagement de la plaine de jeux, Bernard CHRETIEN rappelle le projet de démolition et nouvelle construction de l'escalier extérieur de la salle 50.

Après étude des devis reçus, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A la majorité, par 26 voix pour et 1 abstention (M. WIECKOWSKI),

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SALZMANN maçonnerie de Plancoët pour les travaux de démolition de l'escalier extérieur de la salle 50 pour un montant de 6 770,00 € H.T. (8 124,00 € TTC)

- Et à la majorité, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes MIZOULE, LEBARBIER et SION et MM. JOSSELIN et WIECKOWSKI)

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BUSNEL Métallerie de Caulnes pour les travaux de construction d'un nouvel escalier pour un montant de 8 438,00 € H.T. (10 125,60 € TTC)

- Et autorise Monsieur le Maire ou Bernard CHRETIEN, Adjoint au Maire, à signer les documents relatifs à ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE DE VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)